



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles****a) Réunion tripartite sur l'incidence
sur l'emploi des fusions
et des acquisitions dans le secteur
des services bancaires et financiers
(Genève, 5-9 février 2001)**

1. La Réunion tripartite sur l'incidence sur l'emploi des fusions et des acquisitions dans le secteur des services bancaires et financiers s'est tenue à Genève, du 5 au 9 février 2001, sous la présidence de M. Bill Mansfield (membre travailleur du Conseil d'administration).
2. La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau¹. Elle a adopté à la majorité des conclusions et une résolution concernant l'établissement d'un mécanisme tripartite pour le secteur des services bancaires et financiers. Elle a également adopté à l'unanimité deux résolutions concernant respectivement le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes, et la liberté syndicale dans le secteur des services bancaires et financiers.
3. Ces textes ainsi que le résumé des travaux de la commission figurent dans la *Note sur les travaux*, qui est annexée au présent document². Les paragraphes 11 à 13 des conclusions et les paragraphes du dispositif des résolutions appellent à une action de l'OIT.
4. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:***
 - a) ***aux gouvernements en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;***

¹ Document TMBF/2001.

² Document TMBF/2001/13.

b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;

c) aux organisations internationales intéressées.

5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 11 à 13 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

Genève, le 4 octobre 2001.

Points appelant une décision: paragraphe 4;
paragraphe 5.